

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV

Séance du 24 avril 2008 – Convocation du 17 avril 2008

Compte rendu affiché le 2 mai 2008

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Delphine ROGER

**Présents :**

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme MAY, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme BROSSARD, Mme GOYON-GUILLAUME, M. VALETTE, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, Mlle ROGER, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, M. DESBOIS, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

**Absents représentés**

M. AUROY par M. RODRIGUEZ, M. CLARET par M. CHRETIN, Mme MARMONIER par Mme GLATARD, M. GOJON par M. BUFFARD, M. MACHURAT par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

**Objet : PLU – Révision n° 1 : Décines-Charpieu**

Par délibération du 9 juillet 2007, le conseil de la Communauté Urbaine de Lyon a prescrit la révision du **Plan Local d'Urbanisme** sur le territoire de la commune de Décines-Charpieu en vue de la réalisation d'un équipement sportif et de diverses activités d'accompagnement (grand stade).

Préalablement à la révision, une concertation s'est déroulée du 1<sup>er</sup> octobre 2007 ou 19 décembre 2007, le bilan de cette procédure ayant été présenté au Conseil de la Communauté.

En application du **Code de l'Urbanisme**, au titre de membre de la Communauté Urbaine, la commune de Neuville doit émettre un avis sur le dossier d'arrêt de projet de révision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Ouï l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu le **Plan Local d'Urbanisme**,
- Vu les délibérations des débats du Conseil de la Communauté Urbaine,
- Considérant l'intérêt communautaire du projet,
- Émet un avis favorable sur l'arrêt de projet de la révision n°1 du **Plan Local d'Urbanisme** de la Communauté Urbaine sur le territoire de la commune de Décines-Charpieu en vue de la réalisation d'un équipement sportif et de diverses activités d'accompagnement,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,
- Rappelle que le dossier est à disposition de l'ensemble des conseillers et de la population, notamment dans les services municipaux de la commune.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 24 avril 2008  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 25/04/2008
- Publication ou affichage le 25/04/2008
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 25 avril 2008  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.